

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 1998 créant le Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT Nancy-Charlemagne,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales :

- CRUZ-LARA Samuel, Maître de Conférences, **Président**
- LATHAM Michael, Professeur certifié
- BRAIDA-LAPLACE Antonella, Maître de Conférences
- ANTONI Marjorie, Professeur certifié
- DEE Jacqueline, Professeur certifié
- ROBERT Angélique, Professeur certifié
- MIRO-RAGGI Stéphanie, Professeur certifié
- FABBRI Catherine, Professeur agrégé
- BETTAN Pascale, Professeur agrégé
- SISK Ann-Marie, Professeur agrégé

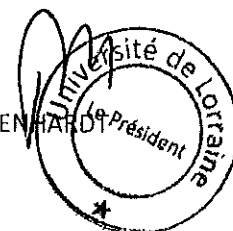
Article 2 :

Le Directeur de de l'IUT Nancy-Charlemagne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



24 MAI 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le : 24 MAI 2022